

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

N° CCAS_2024DL031

Date de convocation : 21 juin 2024

Affichage du compte-rendu : 26 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALLIES POUR LE SERVICE CULTURE POUR TOUS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 17:15 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Véronique GIROMAGNY (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP), Gilles BARRET (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'accès à la culture constitue un facteur essentiel d'inclusion sociale et de dignité humaine. Il est donc apparu nécessaire d'enrichir l'offre faite aux usagers de cette possibilité d'ouverture vers l'extérieur.

« Culture pour tous » est un service de l'association ALLIES depuis 2020. L'objectif est de lutter contre l'exclusion et les discriminations en facilitant la participation à la vie culturelle et sportive du plus grand nombre et en particulier de personnes en difficulté vivant dans le Rhône, l'Ain et la Métropole de Lyon. L'association contribue également à la promotion des droits culturels.

Ce partenariat a pour but de faciliter l'accès des personnes bénéficiaires aux invitations proposées par les partenaires d'ALLIES et aux informations concernant la vie culturelle du territoire. La plateforme donne accès à une grande diversité de productions culturelles.

Une convention au titre de Coopérateur social est proposé à la signature du CCAS de Corbas. Celle-ci définit les modalités et les conditions d'accès à la plateforme de réservation.

En détail, ce partenariat porte sur :

- **La billetterie solidaire** : Les conditions de mise à disposition sur la Billetterie solidaire Culture pour tous, d'invitations gratuites pour les spectacles, visites guidées, conférences, ateliers, matchs ou tout autre événement culturel ou sportif dans le Rhône, l'Ain et la Métropole de Lyon
- **La participation aux actions d'animation et à la tribune d'expression** : La possibilité de participer à l'accueil et la conception de rencontres, formations, La date de publication est la date de réception par la préfecture

ateliers, actions de médiation et d'information mais d'expression, pour professionnels, bénévoles et participants

- **L'accès à l'appui conseil et à l'ingénierie** : Sur la Métropole de Lyon, un conseil en ingénierie de projets par Culture pour Tous, détaillé en annexe 3 de la convention
- **Les permanences de nos volontaires**, détaillées en annexe 4 de la convention

L'association ALLIES s'engage à faciliter la prise en main du dispositif par le coopérateur social et son inscription dans le fonctionnement de la structure comme outils d'accompagnement. Dans ce cadre, les opérateurs sociaux sont garants du bon usage de la plateforme.

Au sein des locaux du CCAS, le conseiller numérique de la maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi est habilité pour assurer les permanences avec les usagers et dispose d'un code d'accès permettant l'inscription des personnes suivies par nos services.

Il est donc proposé au conseil d'administration de la valider la convention entre le partenaire social et ALLIES pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2025, renouvelable par tacite reconduction pour une période de 3 ans (jusqu'au 1^{er} juillet 2028).

Ce partenariat est proposé à titre gratuit.

En conséquence, le conseil d'administration :

- **VALIDE** le partenariat avec l'association ALLIES pour la mise en œuvre du projet « culture pour tous » sur le territoire de Corbas
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention ainsi que tous les documents afférents à cette dernière.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,